

# Epignés par la Cour des Comptes

Dans son rapport rendu public le 12 février, la Cour des Comptes s'est arrêtée sur la situation des stations d'épuration d'Evry et de Corbeil-Essonnes, deux villes qui, selon les Sages de l'institution, n'ont pas réussi à s'entendre en matière de

traitement des eaux usées. Cette étrange particularité, qu'elle assimile à une aberration, à une anomalie administrative, aurait coûté cher aux contribuables. C'est la rivalité qui a longtemps opposé Corbeil-Essonnes, ancien chef-lieu du département, à Evry, commune devenue préfecture dans les années 70, qui serait à l'origine de cette situation. En tant que ville nouvelle, Evry a en effet éprouvé le besoin de



Les stations d'épuration d'Evry-Corbeil.

posséder sa propre usine de traitement, équipement alors construit à côté de celle qui existait déjà à Corbeil-Essonnes.

## Une mise aux normes onéreuse

Dans les années 90, une directive européenne a imposé une mise aux normes des stations d'épuration françaises. Malgré l'importance des travaux, la communauté d'agglomération

Evry Centre-Essonne, propriétaire de la station d'Evry, et le syndicat intercommunal d'aménagement de réseaux et de cours d'eau (Siarce), responsable de celle de Corbeil-Essonnes, ne sont pas parvenus à se mettre d'accord pour mutualiser leurs installations.

La mesentente s'est donc soldée par un investissement de 16 millions d'euros financé par la collectivité. C'est cette dépense jugée inutile par les magistrats que la Cour des Comptes a dénoncé, regrettant, dans la foulée, qu'aucun acteur public, ni même l'Etat via la préfecture, n'ait pu être en mesure de faire valoir l'intérêt général.